



Chose promise, chose due, comme annoncé précédemment, le nouveau site internet d'APST 68 vient d'être mis en ligne !



Cela fait des semaines que nous y travaillons et le voilà enfin lancé ! Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous annoncer **la mise en ligne de notre nouveau site internet**. Vous le trouverez bien-sûr à la même adresse : <https://www.apst68.fr>.

Ce nouveau site, résolument plus moderne, a été conçu pour être plus facile d'utilisation et plus convivial. Mais surtout, il a été pensé pour vous, adhérents et salariés ! Le site met donc en avant les informations qui vous seront utiles.

Outre l'accès à votre espace adhérent habituel, vous y trouverez de nombreuses informations sur :

Les services que nous proposons
Vos obligations en tant qu'employeurs
Des informations sur les risques professionnels

...

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des informations à votre disposition.

Obligations
employeur

 Documents à fournir au médecin	 Document unique
 Visites médicales obligatoires	 Salarié désigné compétent
 Prévention et compensation des expositions	 Affichage obligatoire

 Chaleur	 froid	 Bruit	 Lumière
 Rayonnements optiques	 Rayonnements électromagnétiques	 Poussières, fumées, aérosols	 Vibrations
 Risques chimiques	 Risques biologiques	 Postures contraignantes	 Manutention
 Gestes répétitifs	 Travail sur écran	 Risques routiers	 Risques d'accidents

Info
risques

Nous espérons que ce nouveau site vous plaira ! N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, vos interrogations,...



Cet e-mail a été envoyé à sylvain.fonty@sist-centrealsace.fr Vous recevez cette lettre, car vous adhérez à APST 68.
Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, désabonnez-vous en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Se désinscrire](#)